

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2018 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

**DM2018-0002** 40-44, rue Cousineau, lot 3 594 281 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation du garage détaché existant avec une marge arrière de 0,40 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige des marges minimales de 0,9 mètre pour ce type de bâtiment accessoire.

**DM2018-0010** 234, rue Isabella, lot 4 515 390 du cadastre du Québec

Autoriser l'aménagement de trois (3) cases de stationnement en front de la rue Isabella, donnant un pourcentage de 49,2 % de la largeur du terrain pour les entrées charretières, alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet un maximum de 40 %.

**DM2018-0012** 2400-2600, boulevard Bord-de-l'Eau, lots 6 131 493, 6 131 494 et 6 131 495 du cadastre du Québec

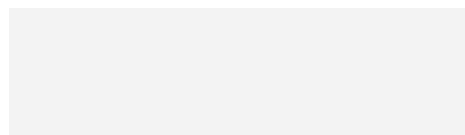
Permettre la construction de deux (2) bâtiments principaux dans un projet résidentiel d'ensemble avec une marge de 7,3 mètres entre le mur avant du 2450 et le mur latéral du 2400, boulevard Bord-de-l'Eau, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge minimale de 10 mètres entre ces murs.

Permettre un nombre total de cases de stationnement de 134, soit 1,675 case par logement, alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet un nombre maximal total de 1,5 case par logement pour les habitations multifamiliales de 5 à 19 logements, soit 120 cases pour le projet.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 mars 2018.



Micheline Lussier, OMA  
Greffière adjointe